

Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Réunion #2 – Seine-Maritime (76) à l'Arcade à Notre-Dame-de-Gravenchon

mardi 7 novembre 2017 – 9h30 à 12h30

Ordre du jour

1. Accueil, présentations, rappels et informations diverses + Retours sur CR et synthèse
2. Activités de la filière (suite)
3. Économie, emplois et formation
4. Droits Culturels
5. Structuration professionnelle et territoriale
6. Suite du processus – thématiques 29/11

Présents

- Sandrine Mandeville, Le CEM
- Marlène Leprevost, 1001 prods records / Festival Le loup Vert
- Matthieu Lechevallier, Papa's prod
- Simon Oheix, 1001 prods records / Festival Le loup vert
- Hélène Bisson, Département
- Quentin Auzanneau, La Fabrik à Sons
- Nicolas Coudert, Du son à la maison
- Isabelle Fleury, La fée sonore / Les troubadours à la rue
- Guillaume Leprevost, Les troubadours à la rue / La fée sonore
- Romain Bredel et Vincent, L'Arcade
- Martin Poret, Tambour Battant
- Bénédicte Lepennec, Le FAR

Animation : Marina Parks (RMAN) et Sébastien Cornu (consultant)

Excusés et/ou absents : Matthieu Roussel (Art en sort), Christophe Paillette (Tambour Battant), Josépha Cuvier (I love LH), Olivier Lecoeur (Studio Honolulu), Walter Walbrou (ville du Havre), Julien Jugand (conservatoire de Dieppe).

1. Accueil et introductions

En introduction, Sébastien rappelle le cadre, la méthode, le calendrier et les objectifs des concertations MA en Normandie portées par RMAN. Cette seconde réunion sur les 7 bassins de vie doit compléter l'état des lieux sur l'ensemble des activités de la filière, ainsi que sur l'économie et l'emploi (cf. CR réunion 1).

Un « séminaire » régional est prévu le mercredi 29 novembre de 10h à 17h au Kubb à Evreux, où tous les participants sont invités pour partager les constats et définir les axes prioritaires à développer dès 2018. Cette journée de travail entre acteurs se veut participative, au travers d'ateliers thématiques tant sur les activités de la filière, que son économie et sa structuration. Une restitution de la première phase de concertation est prévue le mardi 19 décembre après-midi au Cargö à Caen, en présence de la Région, de l'État et de collectivités.

Marina informe des évolutions et travaux en cours avec la Région :

- **Dispositif d'accompagnement** : après l'incompréhension suscitée par la suppression des dispositifs « Booster » et « Comité d'aide aux groupes », la Région souhaite la création d'un dispositif global d'accompagnement. Un travail s'engage entre RMAN et le FAR pour élaborer une proposition globale, de l'amateur au professionnel (première réunion le 15 novembre) qui doit tenir compte des travaux de concertation (un atelier y sera consacré lors du séminaire le 29 novembre). Une proposition doit être soumise à la Région en janvier 2018, avec pour objectif d'éviter une année blanche pour les artistes (appel à candidatures à lancer en mars pour une sélection en juin 2018). La volonté de RMAN est de pouvoir répondre dans ce calendrier contraint sans figer les choses (possibilités d'ajustement au fil du temps), en veillant à bien mettre le musicien au centre du dispositif et en s'appuyant sur une évaluation des précédents dispositifs.

Les participants soulignent l'intérêt des dispositifs adaptés aux nouveaux besoins, aux réalités des artistes, aux différentes physionomies de groupe, à leurs parcours. Les pratiques numériques, la MAO et les usages ont fortement évolué et doivent être pris en compte.

- **Contrat de filière** : la DRAC est en charge de l'élaboration d'un contrat de filière (2018-2022) associant la Région, le CNV et potentiellement d'autres collectivités (Départements) et partenaires. Il doit intégrer notamment les Conventions CNV-DRAC-Région. Le cadre général sera présenté lors de la plénière régionale du 19 décembre. La DRAC est attentive aux concertations pour l'alimenter et orienter les dispositifs et axes d'intervention.

2. Les activités de la filière (suite)

Médias

La presse régionale généraliste permet d'informer des agendas, avec de rares articles de fond (ex. Courrier Cauchois). Les gratuits (Coté Rouen, Bazart, What's Up, 76 actu), la gazette du FAR (en déploiement progressif sur la Seine-Maritime et L'Eure), le Mag'76 (revue de département) et les autres publications des collectivités (ville du Havre, bulletins municipaux) constituent l'essentiel des médias papier. Il n'existe plus de Fanzine.

Quelques sites web sont témoins : la Sonothèque Normandie (pour le relais d'infos), l'agenda Seinoscope du département, Relikto et quelques blogs personnels. Une diversité de radios couvre le territoire : radios locales associatives (Rouen HDR, RC2, Campus Rouen...), antennes régionales (France Bleue, RCF...) ou radios commerciales (Horizon FM, Espace FM, Ouest FM, Tendance Ouest...). Et notons enfin l'existence de la chaîne normande (TV) qui peut être sensible à des contenus MA.

Les usages, les contenus et l'organisation des médias ont fortement évolué notamment sous les effets du numérique. Les réseaux sociaux sont devenus un véritable canal, souvent plus efficace que les médias traditionnels. Toutefois, l'investissement dans des médias numériques n'est pas pérenne (obsolescence technologique, lourdeur éditoriale...).

- *Les besoins principaux des participants sont témoins sur 3 dimensions : des agendas pour informer des événements, des articles de fonds pour valoriser les actions, des actualités artistiques et culturelles (actualités des groupes, projets particuliers...). Si l'information arrive à être diffusée, elle manque souvent de qualité et de fond.*
- *La précarité des radios associatives est préoccupante. Le déploiement de la Radio Numérique Terrestre va venir rebattre les cartes, un chantier à surveiller de près et peut être une opportunité de structuration ou de développement.*
- *Les liens au médias nationaux sont difficiles à établir (radios, TV...). Les compétences d'attaché de presse seraient à développer (en commun?)*
- *Quel avenir à l'affichage public, qui reste un média incontournable pour une information ponctuelle et de proximité.*

- *En conclusion, comment sauvegarder l'existant pour impulser de nouvelles dynamiques autour de l'information ?*

Action culturelle et médiation

L'éducation artistique et culturelle est une priorité de la ministre de la Culture qui souhaite que chaque enfant, voire chaque personne, ait au moins un contact avec une œuvre ou un artiste chaque année. Ce champ d'action s'est fortement développé ces dernières années dans les musiques actuelles, intégrant de fait le cahier des charges des SMAC. Il est souvent pensé à travers des dispositifs cloisonnés de publics cibles (empêchés, éloignés... handicapés, jeunes ou vieux, en milieu scolaire ou pénitentiaire...).

Pour les acteurs, l'action culturelle est un moyen de « développer de nouveaux publics », d'accueillir de sensibiliser aux pratiques MA et aux différentes esthétiques. Si elle n'est pas souvent envisagée dans le cadre de tournées de diffusion, elle est pratiquement incontournable sur les résidences de création (exemple des résidences musicales du CNV – com 8). Aussi, les volontés et compétences des structures et des artistes sur le sujet sont très variables, et parfois contraintes par la nécessité (complément de financement pour une création, activité complémentaire pour les artistes).

L'action culturelle et éducative intéresse les acteurs qui défendent des principes d'expérimentation et des logiques qualitatives (et non du quantitatif), considérant les MA tout à fait adaptées à ces démarches (intérêt, accessibilité, richesse et diversité des pratiques).

- *Le fonctionnement par appel à projet ne permet pas de s'inscrire dans un temps long, a tendance à formater (à normer) les actions, et ne prend pas en charge les coût de fonctionnement et les compétences pour la mise en place des actions (actions qui doivent souvent être co-construites avec les structures bénéficiaires).*
- *Les difficultés économiques et de temps à consacrer pour construire les projets (collaborations relativement chronophages) sont les freins principaux. Des démarches de coopération pourraient être envisagées.*
- *L'action culturelle est aussi une question de compétences et de cadres d'emplois pour les intervenants et les artistes. Un enjeu de formation professionnelle ?*
- *Remarque : dans le cadre des parcours Regard ou Triptyque (Remplacement de Musique au Lycée), des temps de formation pour les artistes sont prévus pour leur permettre d'exprimer le passage de l'idée au projet.*

3. Droits Culturels

La notion de droits culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et les Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE¹ et LCAP², en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.

La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant *"les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement"*.

1 La loi NOTRE (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : *"La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005"*.

2 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).

Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits³. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.

La majorité des participants sont déjà bien sensibles à la notion de Droits Culturels, sans en percevoir les applications concrètes ou les déclinaisons en termes de projets. La démarche des départements avec la plate-forme Paideia⁴ est identifiée.

L'exemple de la pyramide de Maslow cité par certains participants permet de hiérarchiser les besoins : l'humanité a besoin de se nourrir, se chauffer et se sécuriser avant de se consacrer aux activités artistiques.

- *La notion reste assez floue pour bon nombre de participants. Il s'agit de passer de la théorie au concret.*
- *Les Droits Culturels sont fondés sur de « grandes idées » généreuses mais en contradiction avec les politiques publiques (démocratisation, développement économique et logiques de mise en concurrence...). Comment passer de la démocratisation culturelle à la démocratie culturelle ? Il s'agit d'un véritable changement de paradigme (quelle évaluations au-delà du quantitatif ? Quid des logiques de prescription ?).*
- *Comment intégrer la notion dans le quotidien des structures et des projets ? Comment éveiller la curiosité ? Comment lutter contre le phénomène TV et médias dominants ? Comment renverser les « hiérarchies culturelles » ? Quels lieux populaires de rencontre pour donner corps à ces principes ?*

4. Economie, emplois et formation

L'économie associative des acteurs MA est marquée par l'absence de soutien financier au fonctionnement (en dehors des lieux labellisés SMAC), limitant les capacités de financement de l'emploi (peu d'emploi salarié dans le secteur, une grande proportion d'acteurs est bénévole, ou les équipes sont très réduites).

Les politiques tarifaires sont souvent basses ou gratuites afin de favoriser l'accessibilité aux activités et événements, ce qui limite leur capacité d'autofinancement (notamment pour le fonctionnement et les emplois). La présence d'événements gratuits organisés par les collectivités est ressenti comme une concurrence, ou une dérégulation de l'activité.

Le manque d'équité des politiques publiques quant aux différentes activités artistiques n'est pas en faveur des MA. Logiquement, on observe une précarité de l'emploi plus forte (d'autant plus marquée en zone rurale), et une fragilité structurelle qui contraint les acteurs au développement. Cette situation génère certaines frustrations (voire colère) d'acteurs associatifs et nourrit la militance du secteur.

Le développement économique est une compétence de la Région plutôt positionnée sur l'attractivité et le rayonnement, qui interroge le développement des territoires ruraux.

- *Les priorités sont identifiées sur les aides à l'emploi et au fonctionnement.*

3 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...

4 Paideia : Pour une nouvelle culture de l'action publique - une démarche d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels

- *Les logiques coopératives peuvent se traduire en lieux, emplois et matériels partagés, et en projets de coopération.*
- *Le champ de l'ESS n'est pas encore très structuré et ne permet pas de mobiliser de moyens spécifiques. Les Groupements d'Employeurs (GE) font l'objet de soutiens spécifiques (20k€/an). La création d'un fond de dotation peut être pensée, potentiellement en lien avec le mécénat culturel.*
- *Les politiques européennes ne sont pas abordées pour l'instant pas les acteurs qui manquent d'outillages économiques, de compétences et de temps pour prospecter.*
- *Le diagnostic MA doit être mis à jour pour donner une image plus juste de la réalité des précarité du secteur.*

5. Pour la suite

Un compte-rendu anonymé de la réunion sera soumis à validation avant publication sur le site de RMAN (espace dédié aux concertations regroupant les ressources).

La synthèse transversale sera complétée pour servir d'appui au « séminaire acteurs » du 29 novembre. Les thématiques d'ateliers envisagées : structuration régionale, économie, développement d'artistes, diffusion, enseignement et pratiques amateurs, droits culturels...

La restitution finale est prévue au Cargö à Caen le 19 décembre après-midi. Les modalités de présentation seront à préciser.